



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023.74 – ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	12 DECEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	18 DECEMBRE 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M PHILIPPE GIRARD
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		M Laurent de LAUNAY
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		Mme Marylin GUIRIEC
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme Delphine FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme Aline FONTAINE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2023.74

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'email reçu le 31 octobre dernier de Madame Julie Martin de l'association Papattes et Compagnie 33 nous informant des coûts de la stérilisation des chats errants effectuée à ce jour et du reste à faire sur les secteurs Sablonat, Uchamp et Ecole ;

Considérant la délibération N°2023.22 d'attribution de subventions aux associations d'un montant de 61 550 € pour l'année 2023 sur un total prévu de 63 000 € ;

Considérant les crédits de 1 450 € non affectés à l'article 6574 subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé du budget primitif 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 12 décembre 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention complémentaire de 1 450 € à l'association PAPATTES ET COMPAGNIE 33 pour l'année 2023 au compte 6574 subventionnement de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé – fonction 020 du budget primitif 2023 (63 000 € fixés dont 61 550 € affectés et 1 450 € restant de disponible).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles BOUEY, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **DONNE** son accord pour le versement d'une subvention de 1 450 € à l'association PAPATTES ET COMPAGNIE 33

Publiée le  
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 18 décembre 2023  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.